

Avis
du Comité régional de la FCPE de Midi-Pyrénées
sur
le Bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011.

(rapporteur : Patrick Palisson)

«La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture».

«L'organisation de l'enseignement public, gratuit et adapté à tous les degrés est un devoir de l'Etat.»

(in Constitution de la République française)

«En matière d'éducation et de formation, l'offre privée est pour l'usager une alternative rendue possible par le législateur mais ne doit, en aucun cas, devenir une obligation par défaut ou par substitution conséquemment à une carence de la puissance publique.»

(in Contribution de la FCPE Midi-Pyrénées au Projet de PRDF 2007-2011)

«L'élévation du niveau de qualification de nos concitoyens n'est pas qu'une obligation économique, c'est avant tout une nécessité culturelle, sociale et sociétale, civique et politique.»

(in Avis de la FCPE Midi-Pyrénées sur le Projet de PRDF 2007-2011)

1. La FCPE s'applique à formuler raisonnablement un point de vue utile.

La FCPE ne peut s'exprimer que de là où elle... s'exprime. Nous cadrerons donc notre Avis autour de la formation initiale qui est le champ de compétence, de réflexion, d'analyse, de proposition et de revendication de notre association d'usagers du service public d'éducation. La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves, reconnue d'utilité publique, occupe sept des huit sièges dévolus aux représentants des parents d'élèves de l'enseignement public au Conseil académique de l'éducation nationale de Midi-Pyrénées, une légitimité acquise lors des élections annuelles de représentants des parents d'élèves dans les écoles, collèges et lycées publics.

La FCPE est notamment représentée dans les conseils d'administration des lycées publics de Midi-Pyrénées et dans les conseils de perfectionnement des centres de formation d'apprentis de l'Education nationale, de l'Enseignement agricole, des Chambres de commerce ou de métiers.

Nous avons choisi ici d'insister plus particulièrement sur certains aspects du PRDF, au moment où en est fait un bilan à mi-parcours, de manière à pouvoir formuler raisonnablement un point de vue que nous souhaitons utile.

Pour l'élaboration, puis pour la mise en oeuvre du PRDF 2007-2011, la FCPE de Midi-Pyrénées s'est investie dans les groupes techniques partenaires, dans les réunions départementales, dans les séances plénières régionales et dans les comités consultatifs autant que ses capacités et ses disponibilités militantes bénévoles le lui ont permis. Elle peut témoigner que ses réflexions et ses propositions ont toujours été écoutées et parfois entendues.

Le PRDF a également été à l'ordre du jour d'instances où siège la FCPE comme le Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) ou le Comité régional de l'enseignement agricole (CREA) et où elle est invitée comme le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

Le Comité régional de la FCPE a produit plusieurs documents relativement à l'élaboration du PRDF 2007-2011 : une Contribution au projet de la Région, puis un Avis sur celui-ci et ensuite, un Avis sur le projet de schéma des formations sanitaires et sociales, composante du PRDF. Le présent Avis est donc le quatrième document produit par notre organisation au sujet de l'actuel PRDF.

2. Le PRDF est tributaire d'une succession de réformes nationales.

Comme à l'institution régionale, il n'a pas échappé à la FCPE que, à mi-parcours du PRDF 2007-2011, le paysage de la formation en France a changé, depuis son élaboration, et qu'il va encore bouger. Constats et incertitudes sont donc de mise ; préoccupations voire inquiétudes, également.

Transfert des techniciens et ouvriers de service (TOS) des lycées de l'Etat à la Région, transfert des formations sanitaires et sociales sous le regard attentif de l'autorité académique qu'est la DRASS, transfert du financement des formations de l'AFPA sont maintenant derrière nous. Ce qui n'est pas encore le cas pour le transfert des formations professionnelles artistiques, retardé.

Réforme de la formation professionnelle due à l'Accord national interprofessionnel (ANI), recomposition en vue des services déconcentrés de l'Etat (DIRECCTE), mise en place du Pôle Emploi, préparation de l'acte 3 de la décentralisation, projet de remplacement de la taxe professionnelle s'avèrent des sujets d'observation et de réflexion particulièrement stimulants.

3. La réforme de l'enseignement professionnel mérite une mention particulière.

Dans l'évolution du paysage de la formation, une mention spéciale est accordée par la FCPE à la réforme de l'enseignement professionnel avec l'instauration, à partir de la prochaine rentrée scolaire, d'un baccalauréat professionnel (Bac Pro) dorénavant en trois ans après le collège et avec la disparition du brevet d'enseignement professionnel (BEP) qui se préparait en deux ans et pouvait très souvent conduire ensuite à un Bac Pro, en deux ans également. L'économie de moyens pour l'Etat est évidente : trois au lieu de quatre années d'enseignement. Les gains pédagogiques ou les chances de réussite pour les élèves (ou les apprentis) concernés sont beaucoup moins convaincants et la FCPE est loin d'être la seule à l'estimer.

Dans l'état actuel de la réforme du Bac Pro, les jeunes orientés vers la formation professionnelle risquent fort d'être triés en deux catégories, ceux qui devront se contenter d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), en deux ans, où le rebond vers un Bac Pro sera singulièrement rare et difficile, et ceux qui seront autorisés (si, du reste, il y a de la place dans les établissements) à poursuivre vers un Bac Pro en trois ans. Et trois ans d'un coup, ça peut paraître long à certains élèves... Qui décidera à la gare de triage, comment, sur quels critères ? La question vaut d'être posée. La réponse pourrait bien ne rassurer personne, ni les élèves, ni les parents, ni les enseignants, ni les chefs d'établissement, ni les conseillers d'orientation psychologues...

4. La formation vise toujours un objectif qui dépasse l'employabilité.

Si la formation continue doit avoir, parmi ses objectifs et quelle que soit la nature du cursus, une qualification reconnue et validée (au niveau national) et une insertion professionnelle durable, la formation initiale doit garder, même en temps de crise économique, surtout en tant de crise économique, sa qualité première d'insertion sociale, d'éducation, de construction d'individus et de citoyens, adultes, cultivés, autonomes, émancipés, à même de pouvoir continuer à s'instruire, à s'informer et à se former tout au long de la vie.

L'acquisition d'un diplôme professionnel n'est pas le seul but. Il est le prétexte, l'opportunité. En cela, il importe qu'il soit choisi délibérément par l'apprenant et que la formation correspondante comporte toujours une part non négligeable d'enseignement général et d'éducation à la citoyenneté.

L'entreprise ou l'administration du vingt-et-unième siècle ne peut plus ignorer qu'au delà du salarié, de l'employé ou du collaborateur, c'est un individu, une personne, à part entière qui constitue sa ressource humaine et dont l'équilibre physique et intellectuel, structurel, lui est au moins aussi profitable que son adaptation, conjoncturelle, au poste de travail.

C'est la raison pour laquelle, chaque action portée par le PRDF doit impérativement tenir compte du fait que, quels que soient sa durée, son programme et son ambition, toute formation vise un objectif qui dépasse l'employabilité ou, pour le dire autrement, l'exploitabilité des compétences acquises.

Cela vaut bien entendu pour la formation professionnelle initiale, qu'elle soit par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage. Dans les lycées et les CFA, la part dévolue aux enseignements généraux et à l'éducation à la citoyenneté ne peut, sous aucun prétexte, être réduite à la portion congrue. Du temps et des moyens spécifiques et suffisants doivent lui être attribués sans réserve.

5. L'enseignement professionnel pâtit d'un manque récurrent de places offertes aux jeunes.

C'est le second voeu de la première orientation du PRDF 2007-2011 : Veiller à ce qu'il y ait un nombre de places suffisant dans les lycées, dans un équilibre entre demande économique, besoins sociaux et désir des parents et des élèves. A mi-parcours du Plan, force est de constater que nous en sommes encore loin. De un quart à un tiers des adolescentes et des adolescents que les conseils de

classe de leurs collègues autorisent à poursuivre leur formation initiale dans un lycée public d'enseignement professionnel n'y trouvent pas de place dans la filière qu'ils ont demandée en priorité. Ce chiffre est considérable. Et il est sans proportion avec le nombre de places laissées vacantes dans certains établissements après la rentrée scolaire.

Conséquence de cet état de fait, des centaines de jeunes sont contraints d'en rabattre sur leurs projets d'études. Certains redoublent leur dernière année de collège quand leurs camarades s'engagent dans une vie lycéenne à laquelle eux aussi pouvaient prétendre. D'autres acceptent, à contre-cœur de changer de filière alors qu'on sait que le risque d'abandon d'étude est alors trois fois plus grand. D'autres encore, quand ils peuvent trouver un contrat, s'orientent par défaut vers l'apprentissage qui est, certes, une très bonne voie de formation initiale mais à la condition d'être désirée ! Il en est qui rejoignent, sans que cela soit un choix, un établissement privé avec son lot de contraintes qui ne sont pas que financières. Il en est enfin qui vont se retrouver prématurément sur le marché du travail en situation précaire, voire dans une situation de désœuvrement à l'exact opposé de ce qu'ils étaient en droit d'attendre d'un état républicain. Les écoles de la deuxième chance ne pourront pas se substituer à toutes les insuffisances de l'enseignement public. D'ailleurs est-ce leur mission ?

6. L'ambition d'un accès équitable sur l'ensemble du territoire est fortement contrariée.

C'est la deuxième grande orientation du PRDF 2007-2011 : La Région est garante d'un accès équitable à la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire midi-pyrénéen. En ce qui concerne la formation initiale, objet du présent Avis, les velléités de la Région en la matière pâtiennent sensiblement des réticences de l'Etat à doter les établissements publics des ressources humaines et pédagogiques adéquates. Des filières disparaissent, leurs continuités sont mises à mal, leurs prolongations dans l'enseignement supérieur ne sont plus garanties, les options se tarissent, les classes surchargées d'élèves et les remplacements non assurés de professeurs absents voient leurs nombres augmenter rapidement. Ni la ville, ni la campagne ne sont épargnées par cette politique de réduction des dépenses que beaucoup considèrent inappropriée à la nécessité d'investissement dans la jeunesse et l'avenir de notre pays.

Il faut relégitimer et réarmer les appels à projet triennaux proposés conjointement aux établissements par les deux autorités académiques, Rectorat et DRAAF, et par la Région. Avec certes un souci d'intérêt général et d'organisation régionale (et inter-régionale), il faut pouvoir davantage prendre en considération les projets d'établissements et les propositions structurées des équipes pédagogiques. Les enjeux sociaux, culturels et économiques d'aujourd'hui et de demain commandent de privilégier une offre cohérente et renouvelée des formations offertes aux jeunes des territoires, de favoriser la coopération entre établissements publics d'un même bassin de formation, d'avantager l'innovation et la qualité pédagogiques et éducatives des projets, de soutenir, enfin, ceux qui permettent l'instauration de filières et de cycles garantissant l'accès successif à des diplômes de niveaux 5, 4 et 3.

C'est dans ce souci d'équité territoriale qu'il faut, par ailleurs, souligner les initiatives prises par la Région pour améliorer le fonctionnement des internats, son articulation avec les maisons des lycéens (anciennement foyers socio-éducatifs) et pour favoriser une meilleure qualité des restaurants scolaires. Les quelques expériences menées dans certains établissements méritent d'être, le plus rapidement possible, modélisées et déclinées pour être généralisées dans toute l'académie. Les conseils de vie lycéenne pourront sans aucun doute participer de cette dynamique et y puiser une nouvelle vigueur.

7. La voie de l'apprentissage doit représenter une addition, pas une soustraction.

L'apprentissage est une excellente voie de formation - initiale, par définition – quand elle est choisie. Et si elle est entreprise, au plus tôt, après les années collège.

Augmenter le nombre de places dans l'apprentissage est un des objectifs du PRDF. Dans ce registre, il est sur la bonne voie. Attention cependant à ce que cette offre de formation soit bien un plus et ne détourne pas de la voie scolaire les jeunes qui s'y orienteraient d'autant plus volontiers que les places y seraient en nombre suffisant. D'autant que de récentes enquêtes, sérieusement conduites par la Région, permettent de montrer qu'à diplôme professionnel égal, les chances et les niveaux d'insertion professionnelle sont sensiblement les mêmes, par le CFA ou par le lycée professionnel. L'apprentissage doit donc représenter une addition, pas une soustraction, dans les places de formation professionnelle initiale proposées aux jeunes Midi-Pyrénéens.

L'objectif (européen) de cent pour cent au niveau cinq et quatre-vingt pour cent au niveau quatre, c'est, à la fois, davantage d'apprentissage et davantage de voie scolaire. Cinquante pour cent au niveau trois, idem. Et d'ailleurs en quoi ces 80 % ou ces 50 %, loin d'être encore atteints, devraient être pour autant des plafonds indépassables ?

Le niveau 5 doit-il être dorénavant dévolu à l'apprentissage ? Certainement pas. L'enseignement professionnel doit continuer d'y amener des élèves. Tout comme le Bac Pro doit pouvoir être accessible aux jeunes qui choisissent l'apprentissage comme voie de formation. Les pouvoirs publics et toutes les branches professionnelles devront y veiller scrupuleusement.

La formation des maîtres d'apprentissage est une bonne initiative prise par la Région, avec l'assentiment des branches professionnelles. Mais elle reste encore beaucoup trop peu développée, beaucoup trop peu pratiquée. Il conviendrait de trouver les moyens de la systématiser, de la rendre plus consistante et de la valoriser davantage.

La bourse régionale des offres de contrat d'apprentissage, heureuse initiative de la Région et des trois chambres consulaires, gagnerait à devenir le principal vecteur de rencontres entre les entreprises et les futurs apprentis.

La voie de l'apprentissage dans la formation supérieure n'est plus un tabou. Ecoles d'ingénieur et universités ont commencé de s'y engager et un pour cent, environ, des étudiants dans la Région sont des apprentis. Mais ce chiffre indique également qu'un long chemin reste à parcourir, escarpé, étroit, tortueux et caillouteux... Et qu'il faudra enfilez de très bonnes chaussures de marche.

Nous continuons à penser que le pré-apprentissage est une mauvaise réponse à une question mal posée. Le collège public, pour tous, ce qui ne veut pas dire uniforme, porte en lui les réponses à fournir à ceux des adolescents que le cadre institutionnel, encore insuffisamment plastique, indispose au point d'en venir à l'exprimer sans retenue : Les classes relais, notamment. Toute tentative d'externalisation de la réponse a comme conséquence de ralentir l'évolution pédagogique du service public d'éducation, d'y dissuader les expériences éducatives, d'encourager les réticences internes en même temps que de cautionner les restrictions budgétaires.

D'ailleurs, est-on si sûr que le désintérêt ou la mauvaise humeur des jeunes récalcitrants manifestent un empressement soudain à intégrer au plus vite le monde du travail et de ses contraintes, le monde des adultes. Il peut être tentant de vouloir sortir des adolescents d'un cadre scolaire à l'intérieur duquel ils semblent étouffer. Mais ne vaudrait-il pas mieux aérer les pratiques pédagogiques de l'institution publique en les renouvelant profondément pour tenir compte d'une jeunesse qui a évolué dans un monde qui bouge sans cesse. Une telle réforme profiterait du reste, à tous les élèves, y compris à ceux, fort nombreux, qui ne disent jamais rien mais n'en pensent pas moins, n'en souffrent pas moins...

8. L'enseignement agricole devrait pouvoir bénéficier d'une promotion auprès des collégiens.

L'enseignement agricole public offre aux lycéens, aux apprentis et aux étudiants, des débouchés professionnels, des parcours de formation, des approches pédagogiques et des conditions d'étude inégalables et irremplaçables. On ne peut dès lors se satisfaire de suppressions de classes, de sections ou de filières dans aucun des lycées agricoles publics de Midi-Pyrénées, des établissements dont les équipements sont régulièrement rénovés et améliorés par la Région.

La continuité jusqu'au diplôme des filières dans le secondaire, puis dans le supérieur, doit pouvoir être garantie aux usagers, établissement par établissement. Que l'apprenant ait choisi la voie scolaire ou qu'il ait préféré la voie de l'apprentissage. Le passage de l'une à l'autre doit lui être rendue possible mais jamais imposée. La fusion entre lycées agricoles s'avérerait contre-performante. (...) Il faut lui préférer la coopération entre établissements publics de l'enseignement agricole et/ou de l'éducation nationale en encourageant et en accompagnant des projets portés ensemble par les équipes pédagogiques.

Il faut savoir également s'interroger sur le fait que des filières aux petites jauges puissent avoir des places vacantes dans un enseignement agricole où le nombre d'élèves est si peu nombreux par rapport aux effectifs de l'Education nationale. Il y a au moins une réponse, celle de l'orientation et donc celle de la promotion de cet enseignement auprès des collégiens.

C'est pour cela que, depuis longtemps, la FCPE demande qu'en temps utile - bien avant le dernier trimestre de la classe de Troisième - et avec de réels moyens, une véritable information soit enfin fournie à tous les collégiens et à leurs parents sur les possibilités, les spécificités et les mérites de l'enseignement agricole public. Aucun, aucune élève ne doit plus être empêché(e) de connaître, d'apprécier, de pouvoir choisir une profession et une formation dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement, de l'eau, de la forêt, des paysages, des fleurs, des jardins, de la vie animale (domestique ou sauvage), des nouvelles énergies, des bio-industries ou des nouveaux services aux habitants en milieu rural.

9. La carte régionale des formations se met à la portée de tous.

Une carte régionale des formations utilisable par les spécialistes, les décideurs et les usagers est en train de voir le jour, sous la forme d'un système d'information géo-décisionnel. Son accès direct par internet profitera à tous ceux qui peuvent s'y connecter et sont à l'aise dans la navigation virtuelle. Et il conviendra donc de pouvoir accompagner dans la démarche tous les autres.

Les élèves, les apprentis, les étudiants et leurs parents auront ainsi la possibilité d'accéder à une information complète, dynamique et didactique sur l'offre de formation en région.

Cette carte régionale des formations leur sera d'autant plus utile si, à tout instant de sa requête, thématique ou géographique, l'utilisateur pourra, d'un simple clic, isoler les établissements publics sur la carte si tel est son choix.

Elle le sera si l'articulation entre enseignement secondaire et enseignement supérieur est bien repérée pour chaque établissement, lorsque c'est le cas, et dans chaque bassin de formation (ou zone d'emploi), particulièrement s'agissant des licences professionnelles dont la liste régionale a pu être établie par le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Elle le sera si, pour chaque établissement de formation, on pourra connaître précisément les capacités avérées de restauration et d'hébergement collectifs ainsi que d'accès à des transports en commun. Savoir aussi les possibilités ou non d'aide financière : bourses d'étude ou d'équipement, tarifs réduits pour les transports, la restauration, l'hébergement, etc. Apprécier également la présence éventuelle d'accompagnements social, sanitaire ou éducatif. Vérifier enfin l'adaptabilité à la présence de personnes en situation de handicap.

10. La possibilité d'un hébergement est déterminante dans le choix d'une formation.

Dans son Avis sur le Projet de PRDF, le Comité régional de la FCPE préconisait d'augmenter les capacités d'hébergement en favorisant le développement de structures rénovées, équipées et encadrées, capables de réunir, sous un même toit, une même génération d'élèves, d'étudiants, d'apprentis et de jeunes travailleurs...

Arguant du fait que pour beaucoup, le choix de la formation initiale va dépendre de l'accessibilité de l'établissement par des transports collectifs et de la possibilité d'un hébergement sur place, la FCPE, dans sa Contribution à l'élaboration du PRDF, posait la question : Le PRDF ne doit-il pas être la cheville ouvrière d'une «carte des hébergements» qui tienne compte à la fois de l'implantation des établissements dans l'ensemble de la région et des provenances possibles des apprenants ; une «carte des hébergements» qui saurait opportunément s'affranchir des catégories apprentis, élèves, étudiants ; une «carte des hébergements» à la constitution de laquelle les différents pouvoirs publics concernés associeraient leurs compétences, leurs moyens et leurs ambitions respectives en matière de politique de la jeunesse ? Nous n'avons pas su voir, dans son bilan à mi-parcours, où en était le PRDF à ce sujet.

11. Le labyrinthe de l'orientation va-t-il trouver son fil d'Ariane en Midi-Pyrénées ?

En Midi-Pyrénées, l'AIO va gagner un A supplémentaire. En effet l'accueil, l'information et l'orientation seront maintenant complétés par l'accompagnement des bénéficiaires pour devenir l'AIOA. C'est une excellente chose. Pour autant, le labyrinthe que constitue l'orientation pour tant de collégiens, de lycéens et de parents d'élèves, va-t-il trouver son fil d'Ariane ?

La charte que vont pouvoir adopter les différents organismes midi-pyrénéens en charge de l'AIOA sera d'autant plus efficace qu'elle vaudra engagement et supposera des contrôles a posteriori régulièrement effectués, en toute transparence.

Le portail internet, lui aussi régional, aiguillant les utilisateurs vers des sites d'information sur les métiers, les formations, les parcours, les aides à l'orientation, devra être la garantie de la fiabilité des sources et des protocoles proposés par ces sites dont la sélection devra être draconienne. On peut signaler, en passant, le bon outil que représente Horizon Emploi, voulu par la Région et conçu par le CarifOref, après une large consultation des utilisateurs potentiels.

Les guides d'information sur la nature et le calendrier des différentes manifestations publiques organisées, un peu partout en Midi-Pyrénées, pour faciliter l'orientation devront pouvoir atteindre tous les usagers concernés, dans une présentation qu'ils puissent aisément s'approprier.

Les deux salons décentralisés complémentaires d'InfoSup seront, comme celui-ci, d'autant plus profitables que leurs visites auront pu être bien préparées à l'avance par les élèves et les professeurs et que leurs accès auront été rendus possibles à tous les élèves et aux apprentis.

N'en doutons pas, l'orientation est la question centrale du Plan régional de développement des formations professionnelles. Les métiers changent, les formations évoluent, les débouchés fluctuent. Les besoins des entreprises ou des administrations en main d'oeuvre sont à peu près identifiables à court terme, mais plus difficilement à moyen et long terme : Qu'en sera-t-il à trois ans (Bac Pro), à six ans (Licence Pro)...? Dans les secteurs du bâtiment, de l'automobile, de la santé, de l'agroalimentaire, de l'énergie, des transports, de l'environnement, de la culture, de la formation,...?

D'avantage encore que le métier ou la branche professionnelle qu'il rejoindra demain ou plus tard et dont il devra changer plusieurs fois au cours de sa vie active, ce que veut savoir le collégien, le lycéen, l'apprenti pour la poursuite de ses études, ce sont les formations qui peuvent lui être proposées : Quoi, comment, où, à quel rythme, combien de temps, quel coût pour la famille (ou pour lui-même), quelles possibilités d'hébergement (de qualité) et de transport (adapté) et à quels prix, quel environnement éducatif et culturel ? Ses parents, également.

Du reste, le défi lancé à notre société pour l'accès à des métiers réputés masculins ou féminins (scientifiques, techniques, sanitaires, sociaux) par l'autre sexe ne saurait être relevé qu'à la mesure de l'efficacité des réponses apportées à ces mêmes questions.

Dans son Projet éducatif pour Midi-Pyrénées, publié il y a deux ans et largement diffusé depuis, le Comité régional de la FCPE osait déjà revendiquer la liberté de choix des familles du cursus de formation initiale tant au niveau de la filière d'orientation que de la voie professionnelle, insistant sur le fait que la demande sociale devait prévaloir sur le besoin du marché du travail et précisant, à juste titre, que la stimulation des appétences et le développement des potentialités de chaque jeune devaient être érigés en principe afin que puisse se construire le citoyen en devenir !

Rodez, le 22 juin 2009,

Comité régional FCPE Midi-Pyrénées / fcpe-mip@wanadoo.fr.